



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 06 février 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 29 janvier 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, M. DAPOIGNY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LAMY Caroline

N° 2025-016 : MOTION DE DEFENSE DES PETITES LIGNES DE TRAIN
CORBIGNY-CLAMECY-CRAVANT
AVALLON-CRAVANT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE la motion suivante pour la défense des petites lignes de train Corbigny-Clamecy-Cravant et Avallon-Cravant :

La Région Bourgogne Franche Comté envisage, dans le cadre de la construction de son budget pour l'année 2025 de remplacer, sur les lignes fines du réseau, les trains par des cars, au prétexte de nécessaires économies dans un contexte budgétaire incertain et du fait d'investissements lourds à venir sur ces différentes lignes !

Nous ne pouvons accepter la mise à mal d'un service public de mobilité plébiscité par l'ensemble de ses usagers, des élus comme des habitants des territoires concernés et qui participe tant de l'attractivité que du développement de nos territoires.

Aucun investissement n'est nécessaire d'ici à 2028 sur les tronçons Clamecy-Cravant comme Avallon-Cravant, 1,4 million est nécessaire pour l'axe Corbigny-Clamecy.

Cet investissement est minime au vu de la réalité du budget de la Région, surtout quand dans le même temps celle-ci souhaite mobiliser des dizaines de millions supplémentaires pour désengorger l'agglomération dijonnaise comme bisontine.

Nous l'affirmons, notre territoire, mais aussi la ruralité dans son ensemble, n'est pas une variable d'ajustement budgétaire !

Nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone, moins importants que ceux de l'agglomération de Dijon comme de celle de Besançon !

Si ces fermetures se concrétisaient, il s'agirait là d'un coup violent porté à une ruralité qui a vu au fil du temps disparaître nombres de services publics en proximité.

Nous attendons de la Région qu'elle soit la garante du maintien voire du développement des services encore présents.

Fermer des lignes, c'est fermer des gares, c'est voir les familles de cheminots qui travaillent dans celles-ci quitter nos territoires.

Fermer les lignes, c'est réamorcer la spirale du déclin quand celle-ci est en train de s'inverser.

Fermer ces lignes, c'est augmenter de manière conséquente le temps de trajet jusqu'à Auxerre et Paris.

Fermer ces lignes, c'est obliger les néo-ruraux à repartir pour se rapprocher de leur lieu de travail.

Les cars ne sont pas accessibles à toutes les typologies d'usagers et n'apporteront jamais la qualité de service et le confort qu'apporte le rail et donc le train.

Il est très compliqué de télétravailler dans un car, les conditions de confort ne le permettent pas.

Le train permet à nombre d'entre nous d'accéder à une offre de soin adaptée quand nous sommes localement confrontés à une pénurie de certaines compétences médicales.

Le train permet, à Clamecy comme à Avallon, d'être attractif en termes de ressources urgentistes.

Nombre de médecins vacataires dans nos services d'urgence de nos hôpitaux respectifs viennent de la région francilienne et n'acceptent de venir que parce qu'ils peuvent le faire en train.

Leur demander de faire une partie du trajet en car est les perdre de façon sure et donc dégrader encore plus le fonctionnement des structures hospitalières de proximité.

Fermer ces lignes, c'est comme conséquence immédiate, et du fait que des passagers comme du fret ne seront plus transportés par le rail, rajouter des centaines de voitures et camions chaque jour sur nos routes, flux routiers supplémentaires qui provoqueront des dégradations accélérées de nos réseaux routiers qui sont, eux, entretenus par nos communes comme par nos départements, c'est augmenter les charges de fonctionnement des collectivités locales.

Nous savons qu'il est des investissements importants pour remettre en état le réseau des petites lignes à l'échelle régionale d'ici à 2032. On parle de presque 500 millions d'euros. Dans ces investissements l'état doit prendre toute sa part.

C'est pourquoi, nous demandons à la Région, par cette motion, et ce jusqu'à la mise en application du prochain CPER 2028-2033, à maintenir la circulation des trains existants et donc de renoncer à ces fermetures de lignes inacceptables qui condamnent à une mort lente mais certaine nos territoires.

Parallèlement, nous nous engageons, dans la mesure où la Région entend cette légitime revendication des territoires ruraux, à l'accompagner lors de discussions à venir avec l'Etat pour que celui-ci prenne en charge les investissements nécessaires à la réhabilitation comme à la modernisation de nos lignes.

Nous confirmons à la Région par cette motion qu'elle pourra compter sur notre soutien mais ce uniquement si nous pouvons compter sur le sien !

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire